



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de

POULIGNY SAINT MARTIN

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2006

Nombre de membres du conseil municipal : 10
Nombre de présents : 8
Nombre de votants : 8

L'an deux mille six, le six octobre à 20 h 00-- , le Conseil Municipal de la commune de Pouligny-St-Martin légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire en la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard DAUMY, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 29 septembre 2006

Etaient présents: MM Gérard DAUMY, Bruno BELLET, Dominique BELLET , Bernard NADAUD, Melle Catherine LABESSE, Robert SIMON, Mme Jacqueline TRIBET, majorité des membres en exercice.

Excusés: MM. Gérard BRANDON, Guy LOEILLET, Christophe SENECHAL

Mademoiselle Catherine LABESSE est élue secrétaire de séance.

OBJET : - Projet ligne grande vitesse Limoges Poitiers -

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du Sénateur François GERBAUD et du Président du Conseil Général Louis PINTON, daté du 5 septembre 2006, relatif au projet de ligne à grande vitesse Limoges - Poitiers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121.29,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- S'oppose à la création d'une ligne grande vitesse Limoges - Poitiers qui risquerait de reléguer la voie Châteauroux - Paris au niveau secondaire et, en terme d'aménagement du territoire, laisser de côté l'ensemble des départements du grand centre soit près d'1,8 million d'habitants.

- Rappelle que l'Indre, s'appuyant sur l'expertise des Chambres régionale et départementale de Commerce et d'Industrie, a déjà fait connaître sa position sur les aménagements ferroviaires nécessaires à son territoire.

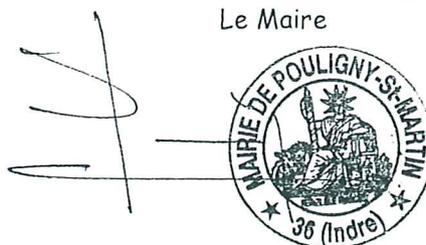
- Demande :

- la grande vitesse entre Limoges et Paris par Châteauroux, avec l'amélioration et la modernisation de la voie.

- l'interconnexion de cette ligne au réseau TGV irriguant l'Europe du Nord et de l'Est, gage d'un raccordement aux grands pôles de développement économique.

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le... et de la publication ou notification le... A Poul St Martin, le... Le Maire

Pour extrait conforme, Le Maire



Reçu à la Sous-Préfecture

le 16 OCT 2006

